



MAIRIE
DE
MURATO

**DELIBERATION
DL-2025-17**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine.

ABSENTS : M. COPPI Jacques.

Date de la convocation : **14/03/2025**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **14**
Nb Conseillers présents : **10**
Nb Conseillers représentés : **3**
Quorum : **8**

REPRESENTES : Mme FLORI Céline représentée par M. GIANILY Yves, M. LUCCHETTI Sebastien représenté par M. FLORI Claude, M. MURATI Lucas représenté par M. FESSLER Charles.

Le quorum étant atteint, M. IANNELLI François a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Fixation des tarifs de la régie de l'église Saint-Michel pour la saison 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil

Dans sa séance du 31/03/2023, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer un droit d'entrée payant pour la visite de l'église Saint-Michel.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée, de fixer les tarifs de la régie de l'église Saint-Michel applicables pour la saison 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Monsieur le Maire

Monsieur ANTONI propose d'augmenter le tarif « standard » pour la privatisation de l'enceinte de l'église à 400,00 €.

Et après en avoir délibéré

Pour : 13	Contre :	Abstentions :
------------------	----------	---------------

- **FIXE** les tarifs de la régie de l'église Saint-Michel applicables pour la saison 2025 tels que présentés en annexe.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

**POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE**
Claude FLORI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20250328-DL-2025-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025
Publication : 01/04/2025

Le Maire
M. Claude FLORI



REGLIE EGLISE ST-MICHEL - TARIFS SAISON 2025
Annexe à la délibération n°DL-2025-17 du 28 Mars 2025

➤ **TARIFS DE VISITE**

Offre	Conditions particulières	Groupe de tarification	Prix unitaire
Visite libre		Tarif plein	2,00 €
		Tarif groupe	1,50 €
		Gratuité	-
Visite avec audioguide	Droit d'entrée 2€ + Location audioguide 3€	Tarif plein	5,00 €
Visite groupes touristiques	Gratuité pour guide et chauffeur	Tarif plein	1,50 €
Visite guidée Eglise St-Michel		Tarif plein	7,00 €
		Tarif groupe	5,00 €
Visite guidée Eglise St-Michel + Village de Murato		Tarif plein	12,00 €
		Tarif groupe	10,00 €

- **Tarif plein** : Adultes.
- **Tarif groupe** : A partir de 12 personnes.
- **Gratuité** : Jeunes -12 ans révolus.
Résident de la commune.
Personne à mobilité réduite + 1 accompagnateur.

➤ **TARIFS PRODUITS DERIVES**

Produits	Prix unitaire
Brochure	2,00 €
Carte postale	1,00 €
Carte postale revendeur	2,00 €
Magnet	2,00 €

Produits	Prix unitaire
Porte clé	3,00 €
Porte-clé 3D	4,00 €
Médaille	3,00 €
Tote-bag	5,00 €

➤ **TARIFS PRIVATISATION**

Offre	Groupe de tarification	Prix
Privatisation de l'enceinte pour un évènement privé : mariage, baptême, anniversaire ...	Standard	400,00 €
	Résident	100,00 €
Privatisation de l'enceinte pour un évènement professionnel ou artistique		Sur devis

- **Standard** : Particuliers, entreprises, associations ou autres institutions extérieures à la commune.
- **Résident** : Particuliers, entreprises, associations ou autres institutions ayant un lien avec la commune.